

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 9/2021

le 30 juin 2021

Information sur la suite donnée au vœu formulé dans le rapport de la commission concernant le préavis N° 13/2021 - Extension des panneaux photovoltaïques sur le nouveau collège Courbet.

10.03-2106-PAD-rc-Comm09-Preavis-13-2021-photovoltaïque-Courbet.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Lors de l'examen du préavis N° 13/2021 relatif à l'extension des panneaux photovoltaïques sur le nouveau collège Courbet, la commission a été informée qu'en raison des exigences posées par la loi sur les marchés publics et son règlement, il n'était pas possible d'imposer l'origine des fournitures, en particulier celle des panneaux photovoltaïques, lors d'appel d'offre en procédure ouverte (marchés supérieurs à Fr. 250'000.-).

Néanmoins, la commission a exprimé le vœu qu'à prix et qualité égaux, la production et l'utilisation de panneaux solaires européen soit privilégiées pour ce projet et ceux à venir.

Pour cette raison, la Municipalité a demandé à l'entreprise adjudicatrice, à l'issue de l'appel d'offres public et qui avait proposé des panneaux d'origine chinoise, d'établir une offre comparative avec des modules d'origine européenne de mêmes qualité et quantité aux meilleurs conditions possibles.

Le tableau ci-dessous résume la situation :

Description	Chinois	Européens
Prix de l'installation TTC	294'727.-	311'915.92
Subvention probable	108'339.30	113'599.90
<b>Coûts nets</b>	<b>186'387.70</b>	<b>198.316.02</b>
<b>Plus-value nette</b>	<b>0.-</b>	<b>11'928.32</b>
Puissance	361.86	380
Prix du Watt installé	0.5151	0.5219



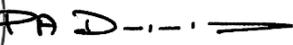
En clair, les modules européens proposés sont plus cher de Fr. 17'188.92TTC avant subvention pour une puissance supérieure de 18 kW, ce qui engendre une plus-value nette après subvention de Fr. 11'928.32 TTC.

Cette plus-value de 12'000.- TTC sera financée par le biais des divers et imprévus du compte de construction.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 21 juin 2021

